

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2011 – 38

Date : 21/10/2011	Objet : PROJET DE LA RNR DE L'ILON	Vote : unanimité
----------------------	------------------------------------	---------------------

Le CSRPN, réuni le 21 octobre 2011, a examiné le projet de classement en RNR du domaine de l'ILON

Le dossier de classement en RNR est présenté par Timothée SCHWARTZ de l'Association AROCHA et Jean-Michel PIRASTRU du PNR des ALPILLES.

Ce projet de classement porte sur 175 ha d'espaces naturels situés sur les communes d'Arles et de Paradou. Le classement est proposé pour une durée de 12 ans. Le site est à nouveau menacé par le futur tracé du projet de gazoduc ERIDAN de GRT Gaz.

Principaux points de discussion :

- *La LPO souligne l'intérêt du classement du site en RNR mais s'inquiète que la limite de la RNR passe au milieu du marais de l'ILON. / Réponse : La limite de la RNR est aussi une limite hydraulique (digue).*
- *L'activité de chasse n'est pas bien connue sur le site et il sera nécessaire dans le futur plan de gestion d'étudier finement cette pratique, même si la RNR ne peut pas la réglementer. A ce sujet, les lâchers de gibier sont en contradiction avec l'article 3.1 de la réglementation interdisant l'introduction d'espèces de faune sauvage. Une dérogation devrait donc être prévue. / Remarque : le fait de prévoir une dérogation rendra plus difficile la régulation de cette activité de lâchers dans le futur.*
- *Comment la réglementation sera elle appliquée ? / Réponse : une fois le classement prononcé, un gestionnaire du site sera désigné et fera commissionner un ou plusieurs agents pour intervenir le cas échéant au delà des actions de sensibilisation, et en complément des différentes polices habilitées à constater les infractions dans les espaces naturels.*

Avis 2011- 38 : Le Conseil émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de classement de la RNR de l'ILON

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé